APPEL À PROJETS CVEC 2026-2027

L'UVSQ lance un appel à projets CVEC ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire, afin de contribuer au développement de la vie étudiante sur l' ensemble de ses campus.

Année universitaire 2026-2027

Vous avez une idée de projet pour améliorer la vie de campus pour les étudiants de l' UVSQ ? Répondez à l'appel à projets CVEC !

Prochaines commissions

- **Mardi 5 janvier 2027** – Dépôt avant le lundi 30 novembre (inclus)
- **Mardi 16 mars 2027** – Dépôt avant le lundi 22 février (inclus)
- **Mardi 1 juin 2027** – Dépôt avant le lundi 10 mai (inclus)

Accéder au formulaire

Comment déposer un projet ?

1. Consulter le **règlement intérieur** de la commission CVEC et la **note de cadrage** à destination des porteurs de projet afin de vérifier si votre idée est bien éligible à ce dispositif
2. Contacter la composante ou les services universitaires qui seront mobilisés pour le développement de votre projet afin de s'assurer de sa faisabilité
3. Remplir le **formulaire à compléter** pour le dépôt de votre dossier de demande de subvention
4. Joindre le **budget prévisionnel** de votre projet et vos devis, ainsi que tout autre document jugé utile pour l'étude de votre dossier
5. Joindre un **bilan moral et financier** dans le formulaire dans le cas d'un renouvellement de projet déjà financé par la CVEC
6. Envoyer votre dossier au plus tard 15 jours avant la date de la prochaine commission CVEC

Annexes

- Annexe 1 – Budget prévisionnel
- Annexe 2 – Synthèse de la consultation étudiante
- Annexe 3 – Bilan moral et financier
- Annexe 4 – Kit de communication
- Modèle de présentation Powerpoint

Qui peut déposer un projet ?

- Les étudiants inscrits dans une formation accréditée UVSQ
- Les services universitaires et les services centraux
- Les composantes et les établissements d'enseignement supérieur rattachés à l' UVSQ

Les projets des associations étudiantes agréées par l'UVSQ dépendent uniquement de la commission FSDIE et ne peuvent pas être présentés dans le cadre de l'appel à projets CVEC. Toutefois, un membre d'une association étudiante peut très bien déposer un projet en son nom propre et en dehors du cadre associatif.
Les projets tutorés ou liés à la formation des étudiants sont également exclus.

Les thématiques d'intervention de la CVEC

Les projets financés par la CVEC doivent être menés en direction des étudiants de l' UVSQ et s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants :

1. Améliorer **l'accès aux soins et à la médecine préventive**
2. Renforcer l'**accompagnement social** et soutenir les étudiantes et étudiants en situation de précarité
3. Favoriser le **développement des pratiques sportives**
4. Diversifier l'offre d'**activités et de projets culturels** et artistiques
5. Améliorer **les conditions d'accueil** des étudiants (dont les étudiantes et les étudiants internationaux)
6. Financer de **nouveaux aménagements** pour améliorer la qualité de vie étudiante quotidienne
7. Soutenir l'**engagement** de l'ensemble des acteurs universitaires sur des enjeux transverses (développement durable, transition écologique et énergique, responsabilité sociétale, égalité femmes-hommes, handicap, santé globale)
8. Favoriser et valoriser l'**engagement des étudiantes et étudiants** dans le cadre des appels à projet.

> En savoir plus sur la commission CVEC à l'UVSQ

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute demande d'information sur le fonctionnement de l'appel à projets et pour être accompagné dans le développement d'un nouveau projet, vous pouvez contacter la Direction de la Coordination de la Vie Universitaire (DCVU) à l'adresse suivante : comite.cvec@uvsq.fr